

Guyancourt, le 22 mai 2020

Madame, Monsieur,

A partir de la rentrée scolaire 2020, les « Enseignements de langue et de culture d'origine » (ELCO) jusque-là proposés sont supprimés sur l'ensemble du territoire.

A la place, vous pouvez demander que votre enfant soit inscrit à des « Enseignements internationaux de langue étrangère » (EILE), enseignement optionnel de langue vivante étrangère assuré par un professeur originaire d'un pays ayant passé un accord avec la France à ce sujet.

L'évolution du dispositif ELCO en un dispositif EILE est déjà effective avec deux pays partenaires : le Portugal depuis la rentrée scolaire 2017 et la Tunisie depuis la rentrée scolaire 2018. Concernant l'Algérie, l'Italie, le Maroc et la Turquie, la mise en œuvre des EILE à la rentrée scolaire 2020 est conditionnée à la signature effective de nouveaux accords avec ces pays partenaires. Concernant la Croatie et la Serbie, il n'y aura ni ELCO ni EILE, ces deux pays ayant fait le choix d'un dispositif associatif pour l'enseignement de leur langue.

Sans attendre le résultat des négociations encore en cours avec certains pays, il est nécessaire de recenser les demandes des parents d'élèves en EILE afin que le Ministère de l'éducation nationale soit en mesure de préparer la prochaine rentrée scolaire.

Les cours EILE sont ouverts à tous les élèves du CE1 au CM2. Ils durent 1 h 30 par semaine, quelle que soit la langue choisie, en plus des heures de classe obligatoires. Les cours ont lieu généralement après la classe ou le mercredi matin. Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent donc se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé.

Les programmes d'enseignement de chaque langue sont construits par la France en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement. Ils visent à faire acquérir aux élèves un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie, comme pour l'enseignement de langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les professeurs qui prendront en charge les élèves volontaires pour les cours d'EILE sont mis à disposition de la France gratuitement par les pays partenaires. Leur recrutement fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants qui ont entre 8 et 11 ans. Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les Inspecteurs de l'éducation nationale.

Si vous souhaitez que votre enfant suive un cours d'EILE, en plus des heures de classe habituelles, durant l'année scolaire 2020-2021, vous trouverez ci-joint un formulaire d'inscription à remplir et à remettre à l'école de votre enfant.

Madame, Monsieur, je vous remercie de l'attention que vous avez portée à la lecture de cette information.

Antoine DESTRÉS



NB : l'ouverture réelle du cours à la rentrée scolaire dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays étranger partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement